

ING se portera acquéreur d'Allianz du Canada

ING Group et Allianz Group ont annoncé aujourd'hui qu'ING Canada a conclu une entente définitive pour l'acquisition des entreprises d'assurance de dommages d'Allianz au Canada.

En vertu de l'entente, ING se portera acquéreur d'Allianz du Canada Inc. et de ses filiales Compagnie d'Assurance Allianz du Canada, l'assureur de groupe Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada et Canada Brokerlink, un réseau de courtage d'assurance établi en Ontario et en Alberta. Allianz conservera cependant son portefeuille de risques industriels au Canada qui est souscrit par sa division des Affaires internationales et des risques spéciaux. Ces transactions sont sujettes à l'obtention des approbations des organismes de réglementation.

Par suite de l'acquisition, les primes directes d'ING au Canada augmenteront d'environ 600 millions \$CAN pour dépasser les 4 milliards de dollars. ING élargira également son réseau de distribution. Plus de 800 employés d'Allianz se joindront au personnel d'ING qui compte déjà plus de 5 600 employés. Cette transaction touche également les 525 employés de Canada Brokerlink.

L'acquisition d'Allianz et de son portefeuille d'assurances des particuliers et des petites et moyennes entreprises renforcera la position d'ING dans ses secteurs préférés. « L'acquisition nous permet de continuer l'expansion de nos activités, notamment en Ontario et en Alberta, d'affirmer M. Claude Dussault, président et chef de la direction d'ING Canada. Au fur et à mesure que nous augmenterons la taille de nos activités, nous serons en meilleure position, en collaboration avec nos partenaires de la distribution, d'améliorer notre offre de solutions novatrices aux consommateurs. »

« Grâce à sa performance solide, ING Canada continue d'être le plus important fournisseur d'assurances de dommages au Canada, a déclaré Fred Hubbell, membre du Conseil de direction d'ING Group et responsable des assurances aux Amériques. Ses succès des dernières années et son potentiel de croissance ont été parmi les facteurs déterminants de notre décision d'accroître notre part de marché au Canada. »

« Cette transaction permet à Allianz d'atteindre deux objectifs, a expliqué Jan Carendi, membre du Conseil d'administration d'Allianz AG, responsable des Amériques. Premièrement, la vente de nos activités canadiennes d'assurance des particuliers et des petites et moyennes entreprises ainsi que de notre entreprise de courtage s'inscrit dans notre stratégie de nous concentrer sur nos secteurs de base et nos marchés principaux et de simplifier l'organisation. Deuxièmement, en continuant à souscrire les risques industriels, nous servirons de façon efficace les clients canadiens et internationaux de notre division des Affaires internationales et des risques spéciaux. »

ING Group, dont le siège social est situé à Amsterdam, est une institution financière internationale qui offre des produits et services bancaires, d'assurance et de gestion du patrimoine à plus de 60 millions d'individus, d'entreprises et de clients institutionnels dans plus de 50 pays. Au Canada, ING est le principal fournisseur d'assurance IARD avec des primes projetées de 3,6 milliards \$CAN en 2004. Les actifs de l'entreprise à la fin de l'année dernière s'élevaient à 7,6 milliards \$CAN. ING Canada offre ses produits, services et solutions d'assurance par l'entremise de la Compagnie d'assurance ING du Canada, ING Novex, BELAIR*direct* et la Nordique compagnie d'assurance du Canada.

Allianz Group, dont le siège est situé à Munich, est présente dans plus de 70 pays. Elle offre à ses clients à travers le monde une gamme de services élargie dans les secteurs bancaires, de l'assurance IARD, vie et santé et de la gestion du patrimoine. Allianz Canada est la 13^e entreprise d'assurance de dommages au pays avec des primes directes de 898 millions \$CAN et des actifs de 1,9 milliard \$CAN.

Renseignements :

Frank van der Voort

D' Armin Guhl

Communications

Communications du Groupe

ING Group,

Allianz AG, Munich

Amsterdam

+49.89.3800-2628

+31 20 541 54 69

www.allianzgroup.com/news

www.ing.com

Mise en garde concernant les énoncés de nature prospective

ALLIANZ

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué sont des énoncés de nature prospective et sont fondés sur les points de vue et les hypothèses actuels des membres de la direction des entreprises concernées. Ces énoncés sont soumis à des risques et à des incertitudes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats, le rendement et les événements réels ainsi que ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Les énoncés peuvent être de nature prospective de par leur contexte ou parce qu'ils renferment des expressions telles que « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre à », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « prévoir », « potentiel » ou « continuer ». Les résultats réels, les performances ou d'autres éléments peuvent s'écarter dans une mesure non négligeable des évaluations formulées. Au nombre des facteurs de nature à entraîner de tels écarts figurent, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, (i) la conjoncture économique, et particulièrement les conditions économiques des principaux marchés sur lesquels d'Allianz Group exerce ses activités de base; (ii) le rendement des marchés financiers, y compris les marchés émergents; (iii) la fréquence et la gravité des sinistres assurés; (iv) les taux et tendances se rapportant à la mortalité et à la morbidité; (v) le taux de conservation des affaires; (vi) l'ampleur des défauts de paiement; (vii) les taux d'intérêt; (viii) les taux de change de devises, dont le taux de change d'euros en dollars US; (ix) l'accroissement de la concurrence, (x) les modifications aux lois et règlements, y compris la convergence des devises et l'Union monétaire européenne; (xi) les politiques des banques centrales ou des gouvernements étrangers; (xii) les conséquences des acquisitions, y compris les questions d'intégration; (xiii) les mesures de restructuration; et (xiv) les facteurs généraux sur les plans mondial, régional ou national ayant une incidence sur la concurrence. Plusieurs de ces facteurs peuvent être plus susceptibles de se réaliser, ou peuvent entraîner des conséquences plus marquées, en raison d'activités terroristes. Les sujets faisant l'objet de ces énoncés peuvent comporter des risques et des incertitudes décrits de temps à autre dans les documents déposés par Allianz AG auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Aucun devoir de mise à jour

La société se soustrait à toute obligation de mise à jour des énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué.

ING

Certaines des déclarations du présent communiqué constituent des énoncés de nature prospective, fondés sur les opinions et les hypothèses actuelles des dirigeants de la société. Ces énoncés sont soumis à des risques et à des incertitudes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats, le rendement et les événements réels ainsi que ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés. Les facteurs pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats, le rendement et les événements réels ainsi que ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter : (i) la conjoncture économique, et particulièrement les conditions économiques des principaux marchés d'ING; (ii) le rendement des marchés financiers, y compris les marchés émergents; (iii) la fréquence et la gravité des sinistres assurés; (iv) les taux et tendances se rapportant à la mortalité et à la morbidité; (v) le taux de conservation des affaires; (vi) les taux d'intérêt; (vii) les taux de change de devises; (viii) les facteurs de concurrence; (ix) les modifications aux lois et aux règlements; (x) les modifications aux politiques des gouvernements et des organismes de réglementation. ING se soustrait à toute obligation de mise à jour des énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué.

<https://salledepresse.intactfc.com/2004-10-08-ING-se-portera-acquereur-dAllianz-du-Canada>